



**PRÉSENTATION
SAISON 2023 - 2024**

**SINCE 1948
TEMPLEUVE**



BOOK DE PRÉSENTATION SAISON 2023-2024

ROYAL ESSOR BASKET CLUB TEMPLEUVE

- ✓ Le mot du président
- ✓ Le mot du directeur technique
- ✓ Présentation du comité Saison 2023-2024
- ✓ Le championnat 2023-2024
 - Equipes, encadrement et coordonnées des entraîneurs
 - Cotisations
 - Grille horaire d'occupation des salles
 - Dates de reprise des entraînements
 - Associations de clubs
- ✓ Planning des activités 2023-2024



✓ **Certificat médical 2023-2024**

- ✓ Déclaration d'accident
- ✓ Partenariat avec la Mutualité Neutre
- ✓ Règlement intérieur de l'Essor
- ✓ Mise à jour des coordonnées des membres
- ✓ Planning de préparation (seniors)

Le mot du Président

Chers membres,

La saison qui s'achève fut sans nul doute celle du basket féminin. Au niveau belge, c'est bien évidemment le sacre européen des Belgian Cats que tout le monde garde en tête, mais à l'échelle de notre club, la montée en Régionale 2 décrochée par notre première équipe dames au terme de play-offs à suspense constitue une véritable performance de choix. En parallèle, la naissance du Tournai Wapiti Basketball et la collaboration fructueuse avec le TEF Kain sont autant d'atouts importants qui nous permettent de tirer la formation vers le haut. En témoigne le nombre toujours croissant de jeunes filles qui rejoignent nos effectifs.

A contrario, et il ne faut pas s'en cacher, nous peinons à recruter et à maintenir des équipes complètes en jeunes garçons. Ainsi, nos U21 viendront grossir un peu plus rapidement que prévu nos effectifs seniors et en MAXIBasket nous n'alignerons plus qu'une équipe de U16 garçons. Nous allons donc redoubler d'efforts pour relancer cette filière afin de pouvoir continuer à proposer à nos jeunes une offre attractive, tant en quantité qu'en qualité.

Quant à la nouvelle campagne qui arrive, elle marquera plus que vraisemblablement la fin d'une époque puisque ce devrait être la dernière jouée dans nos infrastructures vieillottes et dégradées de SATTA. Certes, il faudra ensuite faire le gros dos pendant 2 saisons mais c'est un mal nécessaire pour assurer la pérennité et l'essor de notre club. En attendant, nous en profiterons pour célébrer lors du prochain week-end pascal nos 75 ans d'existence !!

Bonne saison à toutes et longue vie à l'Essor !!

Christophe Deman

Le mot du Directeur Technique

Chers membres, chers parents,

La saison passée fut encore une fois riche en apprentissage. Les progrès et l'amusement des plus jeunes, les jolies performances en U14 et l'abnégation de nos U16 sont à souligner.

Parfois chahutée dans certaines catégories, nous avons toujours mis un maximum d'énergie afin de trouver les solutions les plus favorables au développement de nos jeunes joueurs. Travailler à dynamiser notre école de mini-basket et stabiliser notre staff d'entraîneurs seront nos priorités lors de la saison 2023-24, afin de pousser nos joueurs vers une formation pérenne et de qualité.

Proposer une équipe compétitive et pousser nos joueurs vers le meilleur niveau font aussi partie de notre identité. Les associations avec le TEF Kain en provinciale filles et avec le Tournai Wapiti Basketball en régionale filles vont d'ailleurs en ce sens. Nos équipes séniors P2 et Régionale Dames verront d'ailleurs arriver la saison prochaine les premiers fruits de notre formation, tandis que nos talentueux U21 viendront renforcer les équipes seniors masculines.

Par notre projet technique en perpétuelle évolution et notre équipe de formateurs, la qualité de formation et le bien-être de chaque enfant restent les objectifs de base de notre école de jeunes. Votre implication et vos encouragements sont indispensables à la bonne réalisation de ceux-ci.

Bonne saison à tous,

Lionel Courier

COMPOSITION DU COMITÉ REBCT 2023-2024

DEMAN Christophe

Rue Trieu Ewil 9 - 7520 TEMPLEUVE

Tél : 069/34.65.21 - GSM : 0494/93.81.43

e-mail chr.deman@gmail.com

Fonctions : président, organisation générale

DELANNAY Annie

Rue de Tournai, 9 - 7520 TEMPLEUVE

Tél : 069/84.45.50 - GSM : 0477/13.15.32

e-mail anniedelannay57@gmail.com

Fonctions : trésorière, organisation générale

BAUTS Gaëtan

Rue des Tanneurs, 41 - 7504 FROIDMONT

Tél : 069/64.73.49 - GSM : 0498/16.37.58

e-mail rebctempleuve@yahoo.fr

Fonctions : secrétariat du club, organisation générale

CHARVET Myriam

Rue de Ricarmé, 3 - 7520 TEMPLEUVE

Tél : 069/35.13.81 - GSM : 0492/76.22.77

e-mail myr.charvet@gmail.com

Fonctions : organisation générale, sponsoring

LEMOINE Gauthier

Rue du Long Mousseau, 5 - 7520 TEMPLEUVE

GSM : 0478/23.87.95

e-mail gidtournai@gmail.com

Fonctions : organisation générale

MASY Marc

Avenue Résidence Saint-Marcq, 9 - 7500 TOURNAI

GSM : 0474/79.02.28

e-mail julius.masy@outlook.fr

Fonctions : organisation générale

RENARD Félix

Rue de Tournai, 100B - 7520 TEMPLEUVE

GSM : 0491/73.18.54

e-mail fel.renard@gmail.com

Fonctions : organisation générale

SNAPPE Marc

Rue Sergent Lefebvre, 43 – 7520 TEMPLEUVE

GSM : 0478/69.90.44

e-mail marcsnappe@hotmail.com

Fonctions : organisation générale

VANHOUTTE Benjamin

Rue Estafflers – 7520 TEMPLEUVE

GSM : 0472/60.98.94

e-mail benjamin.vanhoutte@gmail.com

Fonctions : organisation générale, festivités/événements

COORDONNÉES DES ENTRAINEURS 2023-2024

AGE	CATEGORIE	ENTRAINEUR	ADRESSE
2008	Dames R2	Alex De Witte	GSM : 0478/69.37.15
et avant			@mail : a-dw@gmx.fr
	Dames P2	Céline Musy	GSM : 0478/73.39.27
			@mail : celinemusy@hotmail.be
2007	Messieurs P2	Benjamin Vanhoutte	GSM : 0472/60.98.94
et avant			@mail : benjamin.vanhoutte@gmail.com
	Messieurs P3	Christophe Deman	GSM : 0494/93.81.43
			@mail : chr.deman@gmail.com
	Messieurs P4	Sébastien De Vriendt	GSM : 0474/09.29.20
			@mail : devriendtsebastien1996@hotmail.com
Jeunes	Directeur technique	Lionel Courier	GSM : 0474/44.83.09
			@mail : lionel.courier@hotmail.com
2008-2009	Minimes Filles	Yvon Vandoorne	GSM : 0471/38.71.20
	<i>U16F</i>		@mail : sleam13@hotmail.com
2008-2011	Minimes Garçons	Patrice Chatelain	GSM : 00 33 (0)6 15 98 41 62
	<i>U16G</i>		@mail : pacha59@gmail.com
2012-2013	Benjamins	Laurie Houtteman	GSM : 0478/95.75.48
	<i>U12</i>		@mail : lauriehoutteman@gmail.com
2014-2015	Poussins	Zoé Agache	GSM : 0472/19.21.60
	<i>U10 (4c4)</i>		@mail : zoe.agache@gmail.com
	<i>Assistée de :</i>	Aurélien Richelin	GSM : 0493/69.21.60
			@mail : aurelien2000@hotmail.be
2016-2017	Pré-poussins	<i>En attente de confirmation</i>	
	<i>U8 (3&3)</i>		
2018-2019	Baby-basket	Lucie Meurisse	GSM : 0470/51.29.06
			@mail : lucie.meurisse317@gmail.com

Retrouvez toutes les infos relatives à la vie du club sur notre site web :
<https://www.basketclubs.be/rebctempleuve/>

COTISATIONS ET ASSURANCES 2023-2024

CATEGORIE	DATE DE NAISSANCE	COTISATION
BABY-BASKET	2018-2019	75 Euros *
PRE-POUSSINS (U8)	2016-2017	120 Euros *
POUSSINS (U10) A MINIMES (U16)	2008-2015	180 Euros *
SENIORS HOMMES ET DAMES	2007-xxxx	180 Euros
VETERANS et JOUEURS NE SUIVANT QUE LES ENTRAINEMENTS		50 Euros
* BALLON		20 Euros

* Pour les équipes de jeunes, nous proposons d'inclure un ballon (qualité garantie) dans le prix de la cotisation. Pour les nouveaux venus ou les jeunes changeant de catégorie, un supplément de 20€ sera ainsi demandé. Ce ballon sera donné au joueur en début de saison et devra être amené à chaque entraînement (pas aux matches).

En ce qui concerne les familles avec plusieurs affiliés, le premier affilié paie le tarif plein tandis que le deuxième bénéficie d'une réduction de 20 euros, le troisième d'une réduction de 40 euros et le quatrième de 60 euros.

Ce montant comprend l'assurance (reversée à la fédération), l'affiliation à la fédération et la cotisation au club.

Les chèques sport reçus de son employeur au travail sont acceptés en moyen de paiement de la cotisation, durant le 3^{ème} trimestre.

Sur demande, le club signera l'attestation au joueur, destinée à obtenir un remboursement partiel de sa cotisation auprès de sa mutualité.

Pour rappel, il est indispensable de payer cette cotisation pour le 1^{er} novembre au plus tard. **Dans le cas contraire, le joueur ne pourra être aligné et ce, dans quelque catégorie que ce soit.** Cependant, **il vous est possible d'étaler le paiement de votre cotisation en plusieurs versements.** Merci de prendre contact avec la trésorière en cas d'intérêt pour cette formule.

Note : La cotisation ne permet pas de couvrir tous les frais de fonctionnement du club. C'est pourquoi nous vous demandons dans la mesure du possible de participer aux différentes activités proposées par le club. Cela seul nous permettra de continuer à assurer le bon fonctionnement du club.

MERCI DE VERSER LA COTISATION SUR LE COMPTE (REBCT)
N° BE68 7320 0358 7334 (BIC : CREGBEBB)
avec en communication le nom du joueur et sa catégorie

De plus, afin de susciter la **recherche de sponsoring** par les membres, **20%** du montant récolté sera rétrocédé à la personne ayant recruté le sponsor (uniquement pour la première année de sponsoring). Des dossiers expliquant les différentes formules de sponsoring peuvent être demandés auprès de Myriam Charvet.

GRILLE HORAIRE DES ENTRAÎNEMENTS

SAISON 2023-2024

CATEGORIE	JOUR	HEURES	SALLE
Dames R2	Lundi	20:45 – 22:15	SATTA Templeuve
	Mercredi	19:15 – 20:45	SATTA Templeuve
Dames P2	Mardi	20:30 – 22:00	SATTA Templeuve
Messieurs P2	Lundi	19:15 – 20:45	SATTA Templeuve
	Jeudi	20:30 – 22:00	SATTA Templeuve
Messieurs P3	Mercredi	20:45 – 22:15	SATTA Templeuve
Messieurs P4	Vendredi	20:00 – 21:30	SATTA Templeuve
U16 filles	Mardi	16:30 – 18:00	Hall des sports de Kain
	Vendredi	17:00 – 18:30	SATTA Templeuve
U16 garçons	Lundi	17:45 – 19:15	SATTA Templeuve
	Mercredi	17:30 – 19:00	Saint André Ramegnies-Chin
U12	Lundi	17:30 – 19:00	Saint André Ramegnies-Chin
	Mercredi	17:45 – 19:15	SATTA Templeuve
U10	Mercredi	16:15 – 17:45	SATTA Templeuve
	Vendredi	17:00 – 18:30	Saint-Luc Ramegnies-Chin
U8	Mercredi	14:45 – 16:15	SATTA Templeuve
	Vendredi	17:00 – 18:30	Saint-Luc Ramegnies-Chin
Baby	Mercredi	13:30 – 14:45	SATTA Templeuve

REPRISE DES ENTRAÎNEMENTS 2023/2024

Catégorie	Date de reprise	Heure	Salle
Dames R2	Lu 07/08/2023	20:45	SATTA Templeuve
Dames P2	Ma 01/08/2023	20:30	SATTA Templeuve
Messieurs P2	Lu 31/07/2023	19:15	SATTA Templeuve
Messieurs P3	Me 02/08/2023	19:30	SATTA Templeuve
Messieurs P4	Me 02/08/2023	19:30	SATTA Templeuve
U16 garçons	Lu 07/08/2023	17:45	SATTA Templeuve
U16 filles	Ve 18/08/2023	17:00	SATTA Templeuve
U12	Me 16/08/2023	17:45	SATTA Templeuve
U10	Me 16/08/2023	16:15	SATTA Templeuve
U8	Me 23/08/2023	14:45	SATTA Templeuve
Baby basket	Me 30/08/2023	13:30	SATTA Templeuve

(Si changement, les entraîneurs confirmeront les date, heure et lieu de reprise des entraînements).

ATTENTION : CERTAINS HORAIRES PEUVENT ÊTRE MODIFIÉS JUSQU'AU 01/09/2023

Dames (R2-P2), Messieurs (P2, P3 & P4) & U16G : un planning de préparation sera communiqué par les entraîneurs.

ASSOCIATIONS DE CLUBS

Convaincu que les synergies entre clubs ne peuvent qu'être bénéfiques dans la formation de nos jeunes, notre club poursuivra plusieurs projets de collaboration pour la saison 2023-2024.

- **Tournai Wapiti Basketball (U14 – U16 – U19 filles)**

Grâce à une convention établie entre les clubs du TEF Kain, du REBC Templeuve, du BB Brunehaut, du Tremplin Mouscron et du Tournai Wapiti Basketball, certaines joueuses de notre club pourront ainsi évoluer en compétition régionale AWBB tout en restant affiliées à notre club.

U19 filles

Entraîneur : Christophe Rohart (kristof59mobil@gmail.com)
Entraînements : Mardi 18h – 19h30 au stade Jules Hossey
Jeudi 18h – 19h30 au Hall des Sports de Kain

U16 filles

Entraîneur : Lionel Courier (0474/44.83.09 - lionel.courier@hotmail.com)
Entraînements : Lundi 19h30 – 21h au Hall des Sports de Kain
Vendredi 18h30 – 20h au Centre Culturo-Sportif de Templeuve

U14 filles

Entraîneur : Samuel Vankeersbulck (0472/75.22.03 - samuel.vankeersbulck@gmail.com)
Entraînements : Lundi 18h – 19h30 au Hall des Sports de Kain
Vendredi 17h – 18h30 à St André Ramegnies-Chin

+ un entraînement spécifique (U14 – U16 – U19) le mercredi de 16h45 à 18h45 à « La Salle » (Saint-Luc Ramegnies-Chin).

- **TEF Kain (U14 et U19 filles)**

Depuis la création du Tournai Wapiti Basketball, les clubs du TEF Kain et du REBC Templeuve ont décidé de s'unir pour proposer des équipes complètes en U14, U16 et U19 filles.

Les équipes U14 et U19 joueront ainsi sous le nom du TEF Kain et l'équipe U16 sous le nom de Templeuve.

Des transferts administratifs seront réalisés pour ce faire.

U19 filles

Entraîneur : Michaël Derock (0472/62.84.68 - michael_derock@hotmail.com)
Entraînements : Mercredi 13h30 – 15h au Hall des Sports de Kain
Vendredi 18h30 – 20h au stade Jules Hossey (*sous réserve de modif.*)

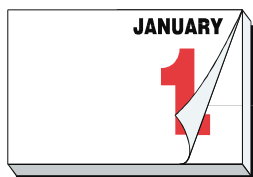
U14 filles

Entraîneur : Christophe Lecoutre (christophe.lecoutre@skynet.be)
Entraînements : Mardi 17h – 18h30 à St André Ramegnies-Chin
Vendredi 18h – 19h30 au Hall des Sports de Kain



PLANNING DES ACTIVITÉS

SAISON 2023-2024



SAMEDI 12 AOÛT 2023

MEMORIAL B. VANSCHAMELHOUT (tournoi P2H)

WEEK END DES 02 et 03/09/23

REPRISE DU CHAMPIONNAT

WEEK END DE LA DUCASSE 24/09/23

ANIMATIONS SUR LE STAND DE LA BRADERIE

VENDREDI 20 OCTOBRE 2023

PASTA PARTY

DÉBUT NOVEMBRE

LANCEMENT DE L'OPÉRATION « COLIS DE FÊTES »

VENDREDI 29 DECEMBRE 2023

TOURNOI DE 3 CONTRE 3

WEEK END DES 29, 30 et 31/03/24

FESTIVITÉS DU 75^{ème} ANNIVERSAIRE DU CLUB

WEEK END DES 27/04 et 28/04/24

DERNIERS MATCHS DE CHAMPIONNAT

SAMEDI 25 MAI 2024

GARDEN PARTY



CERTIFICAT MEDICAL

Saison 2023 – 2024

Je soussigné(e), Docteur en Médecine à
atteste avoir examiné aujourd'hui Mlle/ Mme/ M.
né(e) le, à habitant
et n'avoir constaté, à la date de ce jour, aucun signe clinique apparent contre-indiquant la pratique du basket-ball.

Fait à, le

Identification du médecin

Signature

Le sportif reconnaît par sa signature qu'il a parfaite connaissance du décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage et qu'il a pris connaissance et accepte le règlement antidopage de l'AWBB et le règlement de procédure de la C.I.D.D. (Commission Interfédérale Disciplinaire en matière de Dopage), instance disciplinaire de l'AWBB en matière de violation des règles antidopage.

Il accepte irrévocablement que toutes les poursuites disciplinaires pour fait de dopage, tel que défini par le décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 et le règlement antidopage de la l'AWBB seront portées devant la C.I.D.D., seule instance disciplinaire compétente à son égard. »

Date et signature du sportif et, le cas échéant, celle d'un des ses représentants légaux.



CERTIFICAT MEDICAL

Saison 2023 – 2024

Je soussigné(e), Docteur en Médecine à

atteste avoir examiné aujourd'hui Mlle/ Mme/ M.

né(e) le, à habitant

et n'avoir constaté, à la date de ce jour, aucun signe clinique apparent contre-indiquant la pratique du basket-ball.

Fait à, le

Identification du médecin

Signature

Le sportif reconnaît par sa signature qu'il a parfaite connaissance du décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage et qu'il a pris connaissance et accepte le règlement antidopage de l'AWBB et le règlement de procédure de la C.I.D.D. (Commission Interfédérale Disciplinaire en matière de Dopage), instance disciplinaire de l'AWBB en matière de violation des règles antidopage.

Il accepte irrévocablement que toutes les poursuites disciplinaires pour fait de dopage, tel que défini par le décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 et le règlement antidopage de la l'AWBB seront portées devant la C.I.D.D., seule instance disciplinaire compétente à son égard. »

Date et signature du sportif et, le cas échéant, celle d'un des ses représentants légaux.

DÉCLARATION D'ACCIDENT

Voici les formalités à suivre en cas d'accident lors d'un entraînement ou d'un match.

Que l'accident survienne pendant les entraînements ou en match, il est indispensable de compléter **une déclaration d'accident**. Vous pouvez obtenir cette déclaration sur le site de la fédération (<http://www.awbb.be/formulaires-pour-les-clubs/>) ou auprès de votre coach, du délégué de votre équipe ou d'un membre du comité. Vous devez ensuite **remplir le document et le faire compléter par un médecin**.

Quand vous avez rempli ces deux formalités, vous devez **déposer la déclaration chez le secrétaire du club**, et ce, dans **LES 10 JOURS OUVRABLES** après la date de l'accident.

Dès réception, la déclaration d'accident sera encodée de manière électronique auprès d'Ethias par le secrétaire du club.

Après cela, et par retour de courrier, vous recevrez la déclaration d'accident ainsi que le numéro attribué par Ethias et le gestionnaire traitant votre dossier.

Il ne vous restera, alors, qu'à **envoyer les justificatifs (papiers de mutuelle, ...) et le certificat médical de reprise** par fax au 04/220.30.23 ou par courrier à l'attention du gestionnaire mentionné (rue des Croisiers 24 à 4000 Liège) ou bien la remettre à votre secrétaire de club qui le transmettra.

Il ne sert à rien de l'envoyer directement à l'AWBB !!!

Pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du club.

Attention, avant la reprise de toute activité sportive, il vous faut rentrer un certificat de guérison. Sans cette formalité, vous n'êtes plus assurés !!!!!

PARTENARIAT AVEC LA MUTUALITÉ NEUTRE



Nous portons à votre connaissance que notre club et la **Mutualité Neutre** ont conclu un partenariat commercial pour la prochaine saison.

Dans ce cadre, un conseiller de la Mutualité Neutre propose de prendre contact avec nos membres pour une analyse de leurs besoins et un comparatif avec les conditions que leur propose leur mutuelle actuelle. Tout ceci **sans aucun engagement** !

En contrepartie, pour chaque membre s'affiliant à la Mutualité Neutre, cette dernière reversera un montant de 50€ à notre club.

Voici entre autres quelques avantages que propose la Mutualité Neutre :

- la cotisation la moins chère de toutes les mutualités (10,50€/mois),
- un remboursement de 40€ par an pour toute affiliation à un club sportif,
- un remboursement sur les médicaments génériques,
- une intervention pour les activités pendant les vacances scolaires,
- une intervention forfaitaire d'1€/heure prestée par un service d'aide familiale, d'aide-ménagère ou garde-malade agréé,
- et une multitude d'autres avantages et services que vous pourrez retrouver dans les brochures informatives qui seront prochainement mises à disposition à l'entrée de notre salle.

Si vous êtes intéressé par une prise de contact avec un conseiller de la Mutualité Neutre, vous pouvez compléter le talon ci-dessous et le remettre à votre entraîneur ou à un membre du comité.

Merci d'avance de l'intérêt que vous porterez à ce partenariat.

Le comité



Je, soussigné, _____, autorise le club du REBC Templeuve à communiquer mes coordonnées téléphoniques à la Mutualité Neutre dans le cadre d'une prise de contact, sans engagement, pour une analyse de mes besoins en matière de mutuelle.

Numéro de téléphone : _____

Date :

Signature :

ROYAL ESSOR BASKET CLUB TEMPLEUVOIS

Templeuve, le 30 mai 2023

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

- 22 points à respecter -

ENTRAINEMENTS

Art. 1. Les joueurs et entraîneurs devront être présents et en tenue au début de chaque entraînement. Le joueur qui sera absent avertit son entraîneur par téléphone ou par mail.

Art. 2. Les entraîneurs sont sélectionnés par le Comité de l'Essor. Chaque joueur du club leur doit respect et obéissance.

Art. 3. Les ballons sont rangés par les joueurs dans les caisses après les entraînements.

Art. 4. Les joueurs et entraîneurs veillent à maintenir le matériel (ballons, panneaux ...) mis à leur disposition dans un bon état.

MATCHES

Art. 5. Les équipements confiés aux membres ne peuvent être portés que lors des rencontres officielles. Une dégradation volontaire ou perte de cet équipement entraînera un remboursement au club du montant équivalent à son remplacement.

Art. 6. Après chaque rencontre, il est de la responsabilité de chaque joueur de remettre son équipement à la personne chargée de son nettoyage. Le comité demande d'établir une rotation pour le nettoyage des équipements, dans l'ordre des numéros de maillot.

Art. 7. Le paiement de la cotisation au club donne le droit de participer aux entraînements mais ne constitue pas un sésame pour ouvrir la porte aux matches. Les membres désignés pour un match ou une rencontre quelconque seront sélectionnés par l'entraîneur ou le coach ou par toute autre personne ayant reçu délégation de ceux-ci. Leurs décisions sont sans appel.

Art. 8. Au cours des matches, les capitaines sont seuls maître du jeu pour transmettre les décisions du coach. Ils sont désignés au début de chaque match par le coach.

Art. 9. Tout joueur devra respecter les consignes du coach, de son assistant ou de son remplaçant.

Art. 10. Tout membre du club ayant une attitude ou un comportement, en gestes et / ou en paroles opposés à la bonne vie en société, un manque flagrant de correction et de fair-play envers les arbitres, les adversaires, les membres du Comité, le public, les coéquipiers, les bénévoles, aussi bien avant que pendant ou après la rencontre, sera immédiatement mis au rapport par les responsables

du club qui prendront les mesures nécessaires. Le membre assumera personnellement la responsabilité des dégâts occasionnés.

Art. 11. Toutes les décisions de l'arbitre doivent être respectées. Aussi, le comité se réserve le droit d'infliger une amende de 25€ au membre qui ferait preuve d'un abus manifeste de fautes techniques. Le joueur sera privé de match jusqu'au paiement de l'amende.

Art. 12. Un rapport est entièrement payé par la personne en défaut. Le joueur est privé de match jusqu'au paiement de l'amende. En cas d'amende pour non-présentation de sa carte d'identité, l'amende de la fédération est payée par le joueur fautif.

Art. 13. Si un joueur souhaite effectuer un match amical avec un autre club, il demande préalablement l'autorisation au Comité. En cas d'acceptation, il introduit au minimum 3 jours avant la date du match une demande au secrétariat du Club afin d'obtenir l'autorisation adéquate.

Art. 14. Tout membre est dans l'obligation de remettre sa fiche médicale avant la reprise du championnat. La cotisation doit être payée pour le 1^{er} novembre au plus tard. En cas contraire, celui-ci ne pourra être aligné dans quelques équipes que ce soit.

PROPRETE – ORDRE - DISCIPLINE

Art. 15. Il est strictement interdit de fumer dans la salle. De plus, le règlement administratif du complexe interdit formellement de cuisiner ou d'effectuer de la petite restauration sans qu'une demande ne soit introduite au préalable au Comité de l'Essor.

Art. 16. Les membres veillent à ce que la salle soit tenue dans un bon état de propreté. Les poubelles doivent être utilisées. Les joueurs peuvent s'alimenter et se désaltérer sur le parquet, mais celui-ci doit être tenu propre.

Art. 17. Les joueurs veillent à la propreté des vestiaires et des installations sportives tant au Club qu'à l'extérieur. Le dernier joueur sorti du vestiaire donne un coup de raclette.

Art. 18. Les rendez-vous ou tout acte que la morale réprouve sont formellement interdits dans les dépendances et environs immédiats du terrain et en tout temps.

Art. 19. Il est demandé aux membres d'aider les responsables du club en tant qu'officiel de table durant les autres rencontres que les leurs. En cas de l'organisation d'une manifestation par le Club, la présence des joueurs est souhaitée ainsi que leur participation effective dans l'organisation en fonction de leur possibilité.

Art. 20. Une tenue irréprochable (sans excès) est requise pour les joueurs tant au Club qu'en déplacement. Les piercings et boucles d'oreilles sont interdits durant les entraînements et matchs.

Art. 21. Les consommations prises au bar du club sont payables le jour même. Aucun crédit n'est accepté par le club. La consommation d'alcool est interdite aux membres de moins de 16 ans. Il est rappelé qu'il est interdit de circuler sur la voie publique en état d'ivresse.

ACCIDENT SPORTIF

Art. 22. *En cas de blessure, le joueur s'engage à remplir correctement les papiers d'assurance adéquats, et à les remettre dûment complétés dans les délais impartis au secrétaire.*

Le présent règlement sera affiché dans notre salle, une copie de celui-ci sera remise aux joueurs et aux parents.

Tout joueur ou joueuse ayant des remarques ou objections à formuler à l'encontre de ce règlement devra le faire par écrit au secrétaire du Club.

Des sanctions disciplinaires décidées par les responsables du club seront d'application en cas d'infraction à ce règlement. Le joueur en infraction assumera la responsabilité de ces actes, qu'elles soient financières ou autres.

Ainsi fait à Templeuve le 30 mai 2023.

Le Comité.

MISE A JOUR DES COORDONNEES DES MEMBRES

**ENVOYER LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS A L'ADRESSE
E-MAIL rebctempleuve@yahoo.fr ou auprès d'un entraîneur**

Cette mise à jour est indispensable afin de pouvoir échanger des informations rapidement avec chaque membre du club. Ces informations serviront aussi à alimenter l'application Sporteasy que le club utilise afin de gérer les présences aux entraînements et aux matches, ainsi que pour les communications importantes.

FICHE DE COORDONNÉES DU MEMBRE

Nom :	
Prénom :	
Date naissance :	
Adresse :	
N° téléphone :	
N° GSM :	
@mail :	

PARENTS (pour les équipes de jeunes)

Contact prioritaire (papa, maman, autre ?) :

<u>Papa</u>	<u>Maman</u>
Nom & Prénom :	Nom & Prénom :
Tél / GSM :	Tél / GSM :
Adresse email :	Adresse email :

REMARQUES IMPORTANTES

--

